

CAREERPRO - FEDERAL LEARNING ACCOUNT

Etablir le canal batch

28/11/2024

Un service de



Historique du document		
Date	Description	Pages concernées
01/04/2024	Première publication du document	
17/09/2024	Précision sur l'unicité du canal SFTP par qualité Ajout de la qualité « prestataire de formation »	9,10
16/10/2024	Activer une nouvelle qualité	17

Table des matières

1. Introduction	4
1.1. <i>Objectif du document</i>	4
2. Type d'utilisation du canal BATCH	5
2.1. <i>Utilisation générale</i>	5
2.2. <i>Spécificité des mandataires</i>	5
2.2.1. <i>Création d'un mandat</i>	5
2.2.2. <i>Utilisation du canal</i>	6
2.3. <i>Spécificité des groupes d'entreprises</i>	8
2.4. <i>Spécificité des fournisseurs de logiciel</i>	9
2.5. <i>Spécificité des prestataires de formation</i>	9
3. Configuration du canal BATCH.....	10
3.1. <i>Etape 1 : inscrire son entreprise sur le portail de la sécurité sociale</i>	10
3.2. <i>Etape 2 : obtenir un accès au service en ligne 'CHAMAN'</i>	10
3.3. <i>Etape 3 : activer le canal BATCH</i>	10
3.3.1. Etape 3a: activer un nouveau canal BATCH	10
3.3.2. Etape 3b: activer un canal BATCH existant	13
4. Information technique sur l'utilisation du canal batch	17
4.1. <i>Connexion</i>	18
4.2. <i>Créer les fichiers</i>	18
5. Annexe	20
5.1. <i>Identifier son gestionnaire d'accès local</i>	20

1. Introduction

1.1. Objectif du document

Ce document a pour but de décrire les étapes nécessaires pour configurer le canal BATCH de la sécurité sociale et ainsi permettre l'échange de données du système informatique existant de l'employeur vers le *Federal Learning Account (FLA)* à l'aide de fichiers XML.

Ce document fait partie des documents mis à disposition de l'employeur et de leur mandataire :

Document	Description
Manuel du canal BATCH	Document qui décrit les étapes nécessaires pour transmettre les données FLA via le canal BATCH.
Manuel du canal API	Document qui décrit les étapes nécessaires pour transmettre les données FLA via le canal API.
Manuel de l'application en ligne	Document qui décrit les étapes nécessaires pour encoder les données FLA via l'application en ligne.
Description des anomalies	Aperçu de toutes les anomalies et avertissements (warnings) relatifs à la données des données FLA.
Glossaire	Documentation technique qui décrit les blocs et zones de données du batch et de l'API
XSD	Schéma technique qui définit la structure du BATCH
SWAGGER	Schéma technique qui définit la structure de l'API
Etablir le canal BATCH	Document qui décrit les étapes nécessaires pour configurer le canal BATCH sur le portail de la sécurité sociale.
Etablir le canal API	Document qui décrit les étapes nécessaires pour configurer le canal webservice (API) sur le portail de la sécurité sociale.
Obtenir un accès à l'application en ligne	Document qui décrit les étapes nécessaires pour qu'un utilisateur obtienne un accès à l'application en ligne <i>CareerPro Federal Learning Account</i>

2. Type d'utilisation du canal BATCH

2.1. Utilisation générale

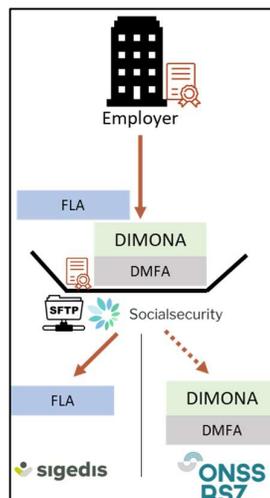
Les utilisateurs (les employeurs ou leur mandataire) devant faire un grand nombre d'enregistrements dans le *Federal Learning Account (FLA)* peuvent envoyer les données par le biais de messages structurés. Les messages structurés sont des fichiers XML pouvant facilement être subdivisés en différents fichiers lorsqu'ils dépassent une certaine taille.

L'envoi des fichiers vers la plateforme *Federal Learning Account* utilise le canal BATCH de la sécurité sociale. Concrètement les utilisateurs déposent leurs fichiers (signés¹ à l'aide d'un certificat) dans un répertoire du système de transfert de fichier de la sécurité sociale (SFTP). Ces fichiers sont ensuite remis à Sigedis pour être chargé sur la plateforme *Federal Learning Account*.

Pour une qualité donnée (employeur, prestataire de service, secrétariat social, prestataire de formation), ce canal BATCH est un canal commun à tous les services de la sécurité sociale qui prennent en charge les échanges de fichiers (DIMONA, DmfA, FLA, ...). Cela signifie que

- si un utilisateur a déjà créé son canal BATCH pour un des services de la sécurité sociale, alors il pourra, après configuration, l'utiliser pour l'envoi de fichier FLA;
- l'utilisateur dépose les fichiers des différents services (fichiers DIMONA, fichiers DmfA, fichiers FLA) dans le même canal et donc dans le même répertoire. Le canal BATCH s'occupe ensuite de transmettre les différents fichiers au bon destinataire;
- le même certificat est utilisé pour signer¹ les fichiers des différents services.

Exemple 1 : Un employeur utilise son canal BATCH pour trois services (FLA, DIMONA et DmfA).



2.2. Spécificité des mandataires

Un employeur peut mandater une (ou plusieurs) entreprises (un prestataire de service ou un secrétariat social) pour gérer son fichier du personnel, remplir ses déclarations et accomplir d'autres actes administratifs.

Par exemple, un employeur peut mandater une entreprise pour envoyer ses données DmfA, DIMONA et *Federal Learning Account* en son nom. Cela signifie que le mandataire (= le prestataire ou le secrétariat social) envoie les données avec le numéro d'entreprise du mandant (= employeur). Pour que l'envoi soit accepté par le système, il est nécessaire qu'un mandat officiel actif existe entre le mandataire et le mandant pour le type de données.

2.2.1. Création d'un mandat

Dans ce cas de figure, il est nécessaire de créer un mandat pour le service souhaité, dans notre cas « *Federal Learning Account* ». Ce mandat liera le mandant (l'employeur) et le mandataire (prestataire / secrétariat social). La création d'un mandat peut être réalisée à l'aide du service MAHIS de la sécurité sociale. Ce service est disponible sur :

www.socialSecurity.be → entreprise → service en ligne → MAHIS

Remarques

¹ Voir section 5.2 Créer les fichiers pour plus de détail.

- Certaines conditions doivent être respectées pour qu'une entreprise puisse devenir mandataire. Ces conditions se trouvent également sur la page du service MAHIS (document « *lignes de conduite pour les prestataires de services* »).
- L'employeur ne peut avoir qu'un seul mandataire pour le service *Federal Learning Account*. Par contre ce mandataire peut être différent de celui(ceux) des autres services de la sécurité sociale.

2.2.2. Utilisation du canal

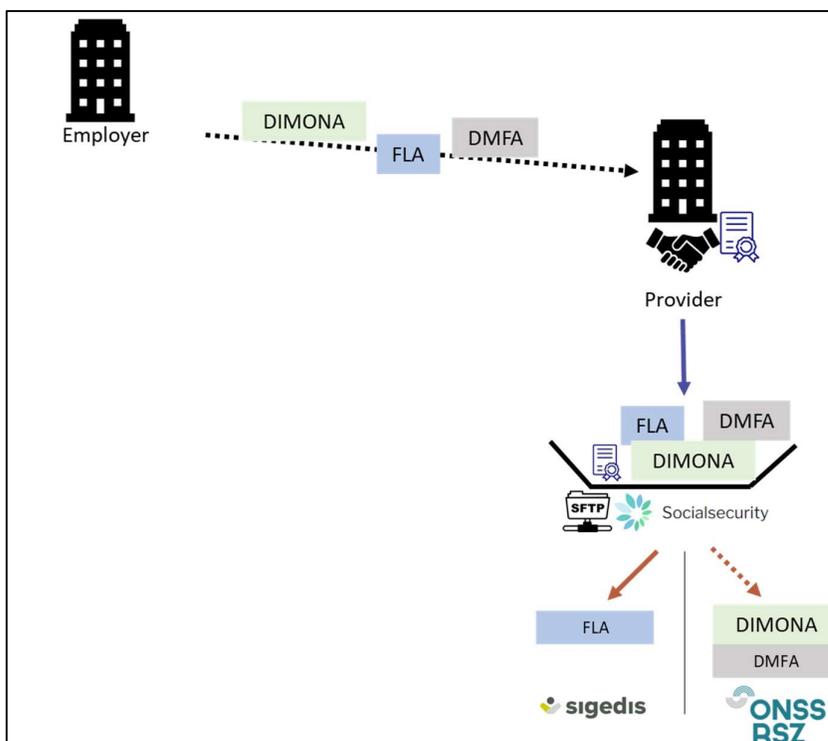
Une fois que le mandat est activé, l'envoi des données du *Federal Learning Account* par le mandataire peut commencer.

Concrètement, l'employeur fournit à son mandataire les informations nécessaires pour que ce dernier puisse déclarer les données du *Federal Learning Account*. Ce transferts d'information peut prendre différentes formes selon la convention établie entre le mandant et le mandataire. Par exemple, il peut s'agir d'un encodage de l'employeur dans une application du mandataire.

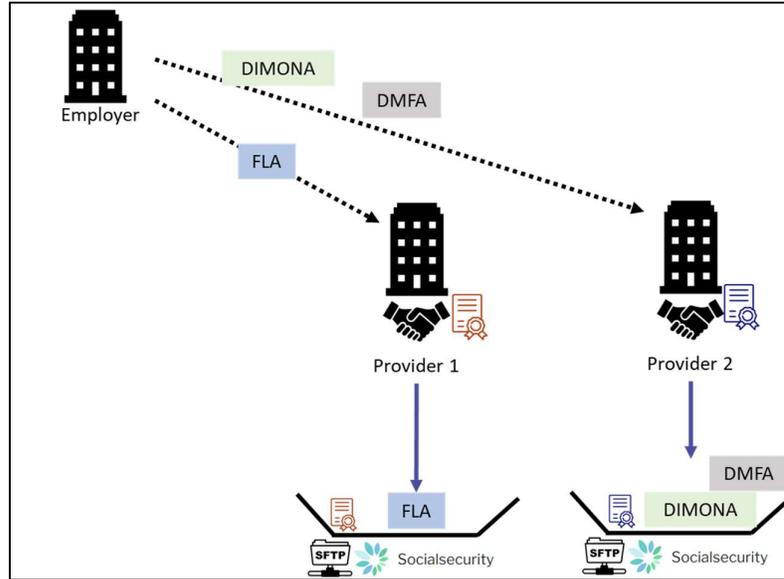
Ensuite, le mandataire envoie les données *Federal Learning Account* de ses clients (employeurs) à l'aide de son canal BATCH mandataire (configuré au préalable). Cela signifie que :

- Le mandataire déposera les fichiers des différents services (fichiers DIMONA, fichiers DmfA, fichiers FLA) et de tous ses clients (employeurs) dans le même canal et donc dans le même répertoire ;
- Le même certificat sera utilisé pour signer¹ les fichiers des différents services et des différents clients ;
- Les employeurs n'ont pas besoin d'avoir leur propre canal.
- L'employeur peut avoir un mandataire *Federal Learning Account* différent de son mandataire des autres services (DmfA, ..).

Exemple 2 : employeur passe par un seul mandataire (appelé provider) pour tous ses services (FLA, DIMONA et DmfA).

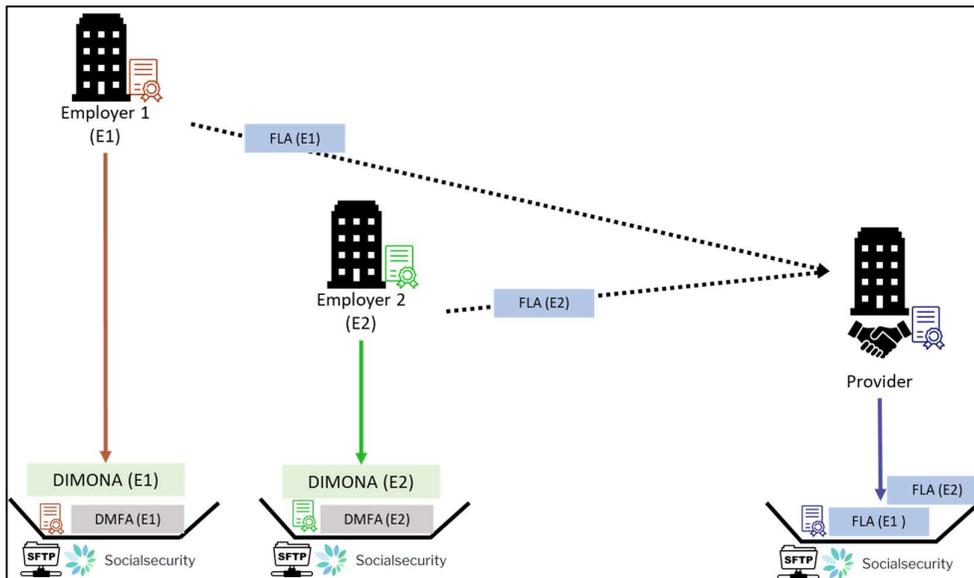


Exemple 3 : employeur passe par un mandataire (appelé provider) spécifique pour les données du *Federal Learning Account*



Il est possible également d'avoir des exemples mixtes : une partie des services d'un employeur passe via un mandataire, tandis que l'autre partie non.

Exemple 4 : deux employeurs envoient eux-mêmes leurs données des services DIMONA et DmFA mais passent par un même mandataire pour les données du *Federal Learning Account*

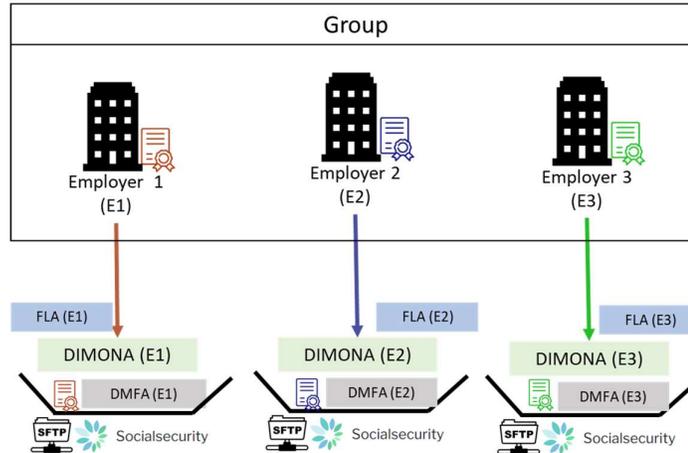


2.3. Spécificité des groupes d'entreprises

Lorsque des sociétés avec des numéros d'entreprise (n°BCE) distincts sont liées entre-elles (ex : holding/filiale, groupement,...), elles ont deux possibilités pour transmettre les données du *Federal Learning Account* :

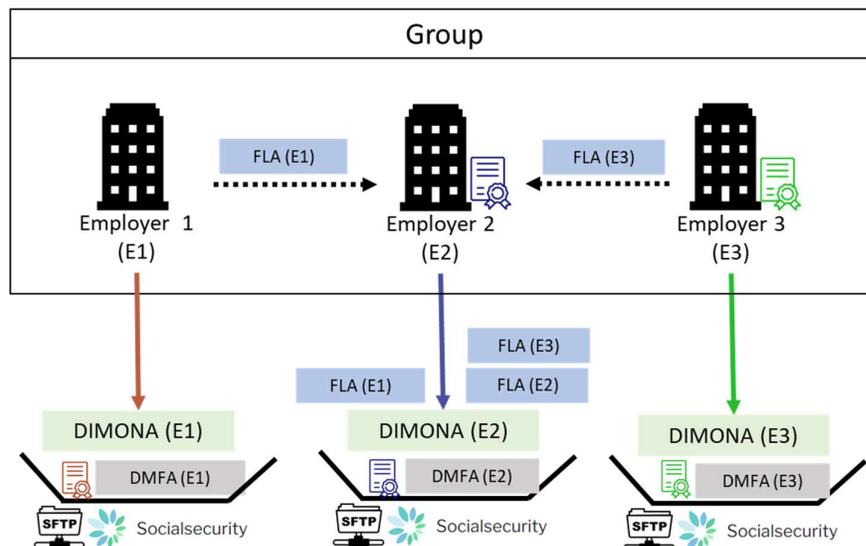
- 1) Chaque entreprise déclare les données de ses travailleurs en utilisant son propre canal. Dans cette option, un canal doit être créé pour chaque n°BCE (et donc besoin d'un certificat par n°BCE).

Exemple 5 : Soit un groupe composé de trois entreprises. Chacune des trois entreprises déclarent les données de ses propres travailleurs.



- 2) Une entreprise devient, dans le cadre des données *Federal Learning Account*, mandataire pour toutes les autres entreprises du groupe. Cette solution est identique au cas des mandataires.

Exemple 6 : Soit un groupe composé de trois entreprises. L'entreprise 2 est mandatée par les deux autres entreprises pour fournir les données du *Federal Learning Account* pour l'entièreté du groupe.



Remarque

L'envoi des données du *Federal Learning Account* d'un travailleur se fait toujours pour le n°BCE de l'entreprise qui doit effectuer les Dimona et DmfA de ce même travailleur. Cet entreprise peut être l'entité représentant le groupement d'entreprises.

2.4. Spécificité des fournisseurs de logiciel

Lorsqu'une entreprise fournit à des employeurs un logiciel permettant d'envoyer des données *du Federal Learning Account*, le type d'utilisation du canal BATCH dépend de la situation.

- 1) Si le logiciel est centralisé au niveau du fournisseur ou que ce dernier a une convention pour envoyer les données FLA au nom de l'employeur, alors le système de mandat doit être utilisé (cf 2.2 Spécificité des mandataires). Le fournisseur enverra lui-même les fichiers de données de ses employeurs ;
- 2) Si le logiciel « tourne en autonomie » ou que le fournisseur n'a pas de convention avec l'employeur, alors l'utilisation générale doit être utilisée : chaque employeur crée son canal et dépose ses fichiers (avec ou sans aide de l'application du fournisseur).

2.5. Spécificité des prestataires de formation

Une entreprise de qualité « prestataire de formation » est une entreprise qui offre des services de formations à des employeurs. C'est elle qui organise et donne les sessions de formation à des participants.

En vue de faciliter la tâche d'encodage des employeurs, une entreprise « prestataire de formation » peut fournir à la plateforme FLA les données sur les formations qu'elle a organisées. Dans ce cadre, l'entreprise utilise le canal technique BATCH/API avec la qualité « prestataire de formation ».

Le prestataire de formation envoie les données de formation en leur propre nom, c'est-à-dire avec leur propre numéro BCE. Les données fournies par un prestataire de formation peuvent, éventuellement, renseigner l'employeur d'un participant. Même si l'employeur d'un participant est précisé dans les données, aucun mandat entre le prestataire de formation et cet employeur n'est nécessaire.

Pour créer un canal technique dans cette qualité-là, il est d'abord nécessaire de créer la qualité. Cf « 4. Activer une nouvelle qualité (ex prestataire de formation) »

3. Configuration du canal BATCH

Avant de pouvoir utiliser le canal BATCH du *Federal Learning Account*, il est nécessaire de le configurer au niveau du portail de la sécurité sociale.

Les étapes à suivre pour configurer le canal BATCH sont décrites dans les sections suivantes. La majeure partie des informations sont extraites des sections d'aides du portail de la sécurité sociale lui-même (https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/index.htm et https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/batch/sftp/previewstep.htm)

Remarque : selon la situation de votre entreprise, il est possible que certaines étapes soient déjà réalisées.

3.1. Etape 1 : inscrire son entreprise sur le portail de la sécurité sociale

Cette étape peut être ignorée si vous utilisez déjà une autre application du portail de la sécurité sociale.

Pour pouvoir utiliser les services en ligne de la sécurité sociale, il est nécessaire que votre entreprise soit enregistrée sur le portail.

Les étapes à suivre pour enregistrer son entreprise sont :

- « Etape 1 : Identifiez-vous en tant qu'employeur »
- « Etape 2 : Enregistrez-vous sur le portail »

Ces étapes sont décrites sur https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/first_time.htm

3.2. Etape 2 : obtenir un accès au service en ligne 'CHAMAN'

La configuration d'un canal technique (BATCH ou API) peut être réalisée uniquement par un utilisateur qui a accès à l'application Chaman de la sécurité sociale.

Les personnes qui ont accès à Chaman sont :

- Le « **Gestionnaire local** » de la qualité voulue (Employeur ONSS, prestataire de service, secrétariat social ou prestataire de formation). Ce dernier est défini lors de l'inscription de l'entreprise sur le portail ou lors de l'activation d'une nouvelle qualité (Cf « [4. Activer une nouvelle qualité \(ex prestataire de formation\)](#) »);
- Tout utilisateur qui a reçu un accès via son gestionnaire local. Le gestionnaire local de la qualité voulue (employeur ONSS, prestataire de service, secrétariat social ou prestataire de formation) peut donner un accès au service en ligne 'Chaman' à l'aide du service en ligne 'Gestion des accès' de la sécurité sociale ([socialsecurity.be](https://www.socialsecurity.be)) .

Si vous n'avez pas accès à Chaman, vous devez demander à votre gestionnaire local de vous attribuer la 'Gestion des canaux techniques' dans le service en ligne 'Gestion des accès' et sous la bonne qualité.

3.3. Etape 3 : activer le canal BATCH

Il est important de noter qu'il n'est possible de créer qu'un seul canal SFTP par qualité.

Si votre entreprise a déjà créé un canal SFTP pour la qualité qui vous concerne (qualité employeur, secrétariat social, prestataire de service ou prestataire de formation) dans le cadre d'une autre application de la sécurité sociale (DmfA, Dimona, ...), alors il sera nécessaire de l'utiliser pour le cadre FLA. Dans ce cas de figure, veuillez suivre « l'étape 3b : activer un canal BATCH existant ».

Dans le cas contraire, veuillez suivre « l'étape 3a activer un canal BATCH existant ».

Remarque

Pour certaines entreprises, il est possible que la plateforme FLA soit utilisée sous plusieurs qualités différentes :

- la qualité employeur pour permettre à l'entreprise d'envoyer les données FLA de ses propres travailleurs
- la qualité mandataire (prestataire de service ou secrétariat social) pour permettre à l'entreprise d'envoyer les données FLA des travailleurs de ses clients
- la qualité prestataire de formation pour permettre à l'entreprise d'envoyer les données de formation qu'elle a organisé pour des employeurs

Dans ce cas de figure, il sera nécessaire de créer plusieurs canaux SFTP : un par qualité.

3.3.1. Etape 3a: activer un nouveau canal BATCH

Etape à suivre si votre entreprise n'utilise pas encore le canal batch SFTP de la sécurité sociale pour d'autres applications (DmfA, Dimona, ...). Dans le cas contraire, passez à l'étape 3b.

Prérequis

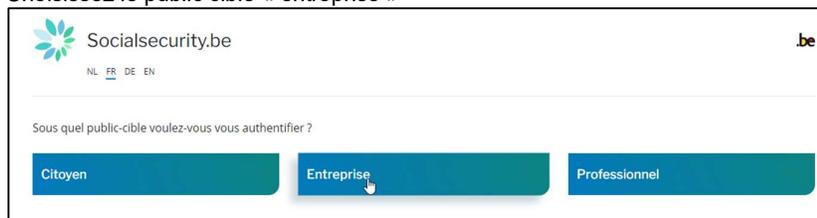
L'activation d'un canal BATCH nécessite d'avoir à disposition les éléments suivants :

- Un **certificat digital qualifié** qui sera utilisé pour générer les fichiers signatures (FS) de vos envois. Plus d'information se trouve dans l'annexe suivante
https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/batch/document/pdf/step1_sftp_F.pdf
- La **clé publique** d'une **paire de clés SSH** créée par vos soins. La seconde partie de la paire de clés ssh, c'est-à-dire la clé privée, sera utilisée lors de la configuration de votre client SFTP pour établir la connexion avec le serveur SFTP. Plus d'information se trouve dans l'annexe suivante
https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/batch/document/pdf/step4_sftp_F.pdf

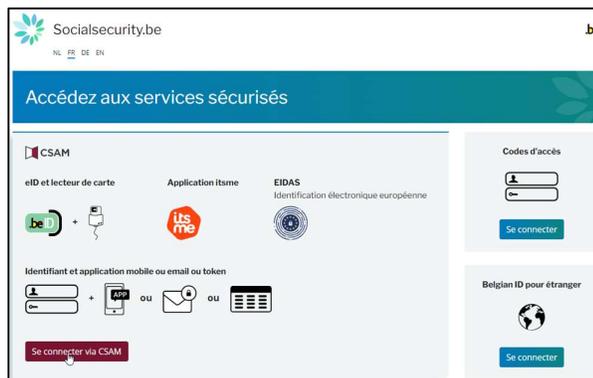
Étapes

1. L'utilisateur (qui a accès à Chaman) se connecte à l'application « Chaman »
www.socialSecurity.be → entreprise → Vers tous les services en ligne → Chaman → gérer vos canaux techniques

2. Choisissez le public cible « entreprise »



3. Connectez-vous avec CSAM et suivez les instructions pour utiliser la méthode voulue (eID, itsme, ...)



4. Si votre entreprise possède plusieurs qualités, vous devez choisir la qualité :
 - o « Employeur onss » dans le cas de l'utilisation du canal BATCH par un employeur sans passer par un mandataire
 - o « Secrétariat social » ou « prestataire de service » dans le cas de l'utilisation du canal BATCH par un mandataire.
 - o « Prestataire de formation » dans le cas de l'utilisation du canal BATCH pour l'envoi de données de formation que l'entreprise a organisé pour des employeurs

Exemple pour la qualité employeur



Remarque :

Si la qualité voulue n'est pas disponible, alors votre gestionnaire d'accès principal doit la créer dans l'outil « gestion des accès ». Les autres qualités ne permettent pas de créer un canal BATCH pour le Federal Learning Account.

- Vous arrivez sur la page d'accueil de l'application Chaman.

FRANÇAIS ▾ Données de contact ▾ Se déconnecter

ChaMan - Gestion des canaux techniques

Canaux FTP - SFTP

Votre numéro expéditeur :

Ajouter un compte FTP ou SFTP

Nom	Type	Action
-----	------	--------

Canaux Webservices

Ajouter un compte Webservice

Nom	Type	Client ID	Action
-----	------	-----------	--------

Remarque : si vous obtenez un message d'erreur « accès interdit », contactez votre gestionnaire local pour qu'il vous attribue un accès à Chaman.

- Cliquez sur « *ajouter un compte FTP ou SFTP* » et choisissez = « **SFTP** » dans la zone « *Type** »

Ajouter un compte FTP ou SFTP

Type* ▾

Valider Annuler

- Complétez le formulaire

Ajouter un compte FTP ou SFTP

Type*
SFTP

Nom du compte* i

Permissions sécurisées

Sélectionner au moins une permission sécurisée pour laquelle vous donnez accès au canal FTP

<input checked="" type="checkbox"/> CareerPro - Federal Learning Account	<input type="checkbox"/> Chômage temporaire
<input type="checkbox"/> Déclaration des risques sociaux	<input type="checkbox"/> Déclaration électronique au Cadastre des Pensions (layout plat)
<input type="checkbox"/> Déclaration multifonctionnelle Dmfa	<input type="checkbox"/> Déclaration unique de chantier
<input type="checkbox"/> DIMONA V2: Déclaration Immédiate à l'emploi	<input type="checkbox"/> Ecaro batch
<input type="checkbox"/> Publiato	

Certificat* Nom du certificat* i

EXP Nom d'utilisateur* i

Clé SSH publique i

Valider
Annuler

- Nom du compte : donnez un nom libre purement indicatif
- Dans les permissions, cochez « CareerPro – Federal Learning Account »
- Certificat : chargez dans ce champ la clé publique (.cer) de votre certificat digital qualifié (cf. prérequis)
- Nom du certificat : donnez un nom à votre certificat
- Nom d'utilisateur : donnez un nom d'utilisateur technique qui sera utilisé pour établir la connexion SFTP avec votre application Il est conseillé de **conserver** cette information car elle sera utilisée ultérieurement.
- Clé SSH publique : chargez dans ce champ la clé publique SSH (cf. prérequis)

8. « Valider »
9. Vous serez redirigé sur la page d'accueil de Chaman. Votre **numéro d'expéditeur** est affiché. Il est conseillé de **conserver** cette information car elle sera utilisée ultérieurement.

Remarque : il n'est possible de créer qu'un seul canal batch FTP et qu'un seul canal batch SFTP par qualité. Il ne sera donc pas possible de créer un canal SFTP pour DIMONA et un second canal SFTP pour CareerPro Federal Learning Account.

3.3.2. Etape 3b: activer un canal BATCH existant

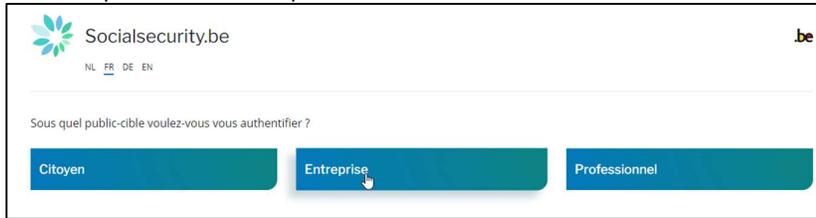
Etape à suivre si votre entreprise utilise déjà le canal batch SFTP de la sécurité sociale pour d'autres applications (Dmfa, Dimona, ...).

Si vous avez déjà un canal BATCH SFTP actif, il ne sera pas nécessaire de prévoir un nouveau certificat ni de nouvelle clé publique SSH. Les existants seront utilisés.

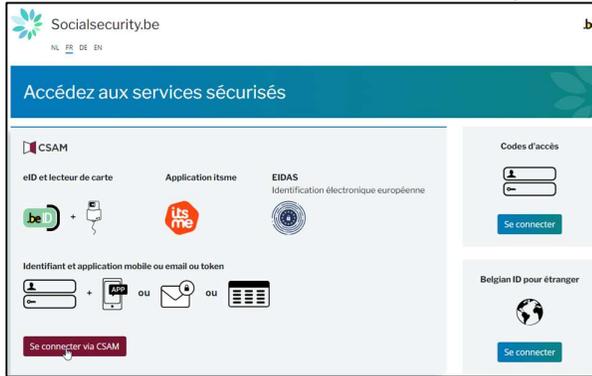
Etapes

1. L'utilisateur (qui a accès à Chaman) se connecte à l'application « Chaman »
www.socialSecurity.be → entreprise → service en ligne → Chaman → gérer vos canaux techniques

2. Choisir le public cible « entreprise »



3. Se connecter avec CSAM et suivre les instructions pour utiliser le eID ou itsme

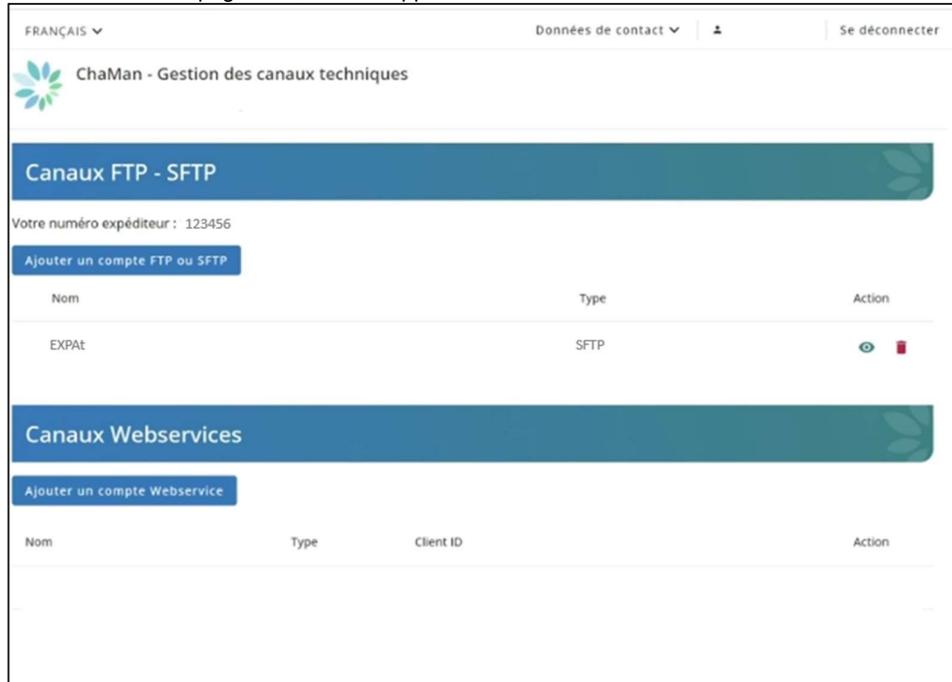


4. Si votre entreprise possède plusieurs qualités, vous devez choisir la qualité :

- « Employeur onss » dans le cas de l'utilisation du canal BATCH par un employeur qui ne passe pas via un mandataire
- « Secrétariat social » ou « prestataire de service » dans le cas de l'utilisation du canal BATCH par un mandataire.
- « Prestataire de formation » dans le cas de l'utilisation du canal du BATCH pour l'envoi de données de formation que l'entreprise a organisée pour des employeurs

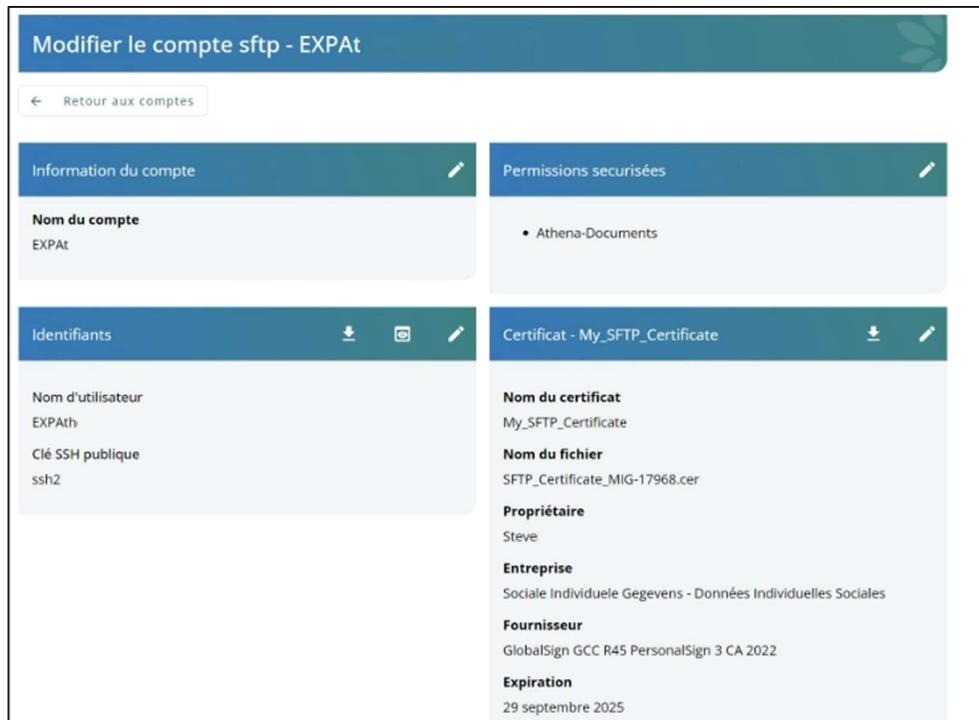


- Vous arrivez sur la page d'accueil de l'application Chaman.



Le numéro d'expéditeur est montré sur cet écran. Il est conseillé de **conserver** cette information car elle sera utilisée ultérieurement.

- Sur la ligne du canal existant SFTP, cliquez sur modifier ()
Le nom d'utilisateur est montré sur cet écran. Il est conseillé de **conserver** cette information car elle sera utilisée ultérieurement.



- Cliquez sur le  de **Permissions sécurisées**.
- Cochez** « CareerPro – Federal Learning Account » et « **valider** ».

Sélectionner au moins une permission sécurisée pour laquelle vous donnez accès au canal FTP

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> CareerPro - Federal Learning Account | <input type="checkbox"/> Chômage temporaire |
| <input type="checkbox"/> Déclaration des risques sociaux | <input type="checkbox"/> Déclaration électronique au Cadastre des Pensions (layout plat) |
| <input type="checkbox"/> Déclaration multifonctionnelle Dmfa | <input type="checkbox"/> Déclaration unique de chantier |
| <input type="checkbox"/> DIMONA V2: Déclaration Immédiate à l'emploi | <input type="checkbox"/> Ecaro batch |
| <input type="checkbox"/> Publiato | |

4. Activer une nouvelle qualité (ex prestataire de formation)

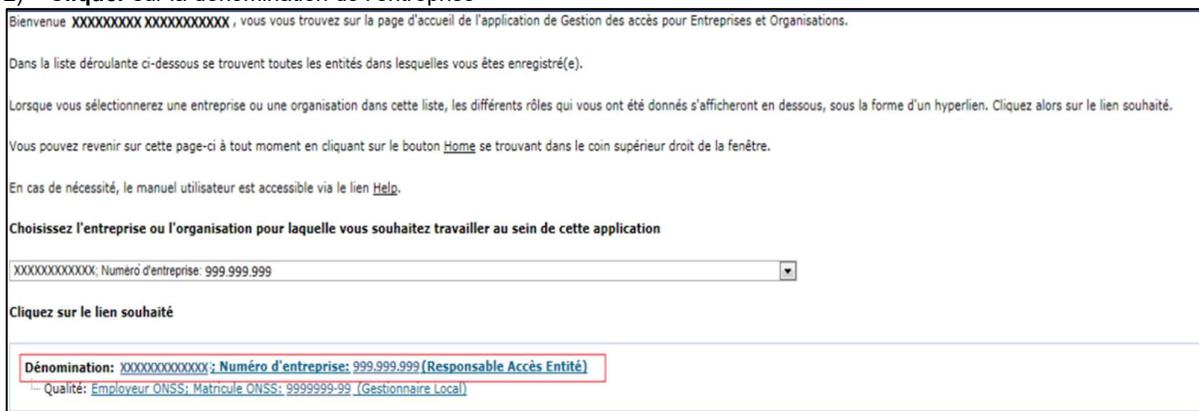
Lorsqu'une entreprise souhaite activer une nouvelle qualité, le responsable d'accès de l'entité doit activer cette qualité et désigner un gestionnaire local dans cette qualité. Ces étapes se déroulent dans l'application **gestion des accès** (UMAN) de la sécurité sociale.

Cette section prend l'exemple d'un employeur qui souhaite activer sa qualité « prestataire de formation » afin de créer un canal technique dans cette qualité là.

- 1) Le **responsable d'accès de l'entité** doit se connecter sur l'application « gestion des accès » avec la qualité employeur.

www.socialSecurity.be → entreprise → service en ligne → gestion des accès → gestion des accès.

- 2) **Cliquer sur la dénomination de l'entreprise**



Bienvenue XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, vous vous trouvez sur la page d'accueil de l'application de Gestion des accès pour Entreprises et Organisations.

Dans la liste déroulante ci-dessous se trouvent toutes les entités dans lesquelles vous êtes enregistré(e).

Lorsque vous sélectionnez une entreprise ou une organisation dans cette liste, les différents rôles qui vous ont été donnés s'afficheront en dessous, sous la forme d'un hyperlien. Cliquez alors sur le lien souhaité.

Vous pouvez revenir sur cette page-ci à tout moment en cliquant sur le bouton [Home](#) se trouvant dans le coin supérieur droit de la fenêtre.

En cas de nécessité, le manuel utilisateur est accessible via le lien [Help](#).

Choisissez l'entreprise ou l'organisation pour laquelle vous souhaitez travailler au sein de cette application

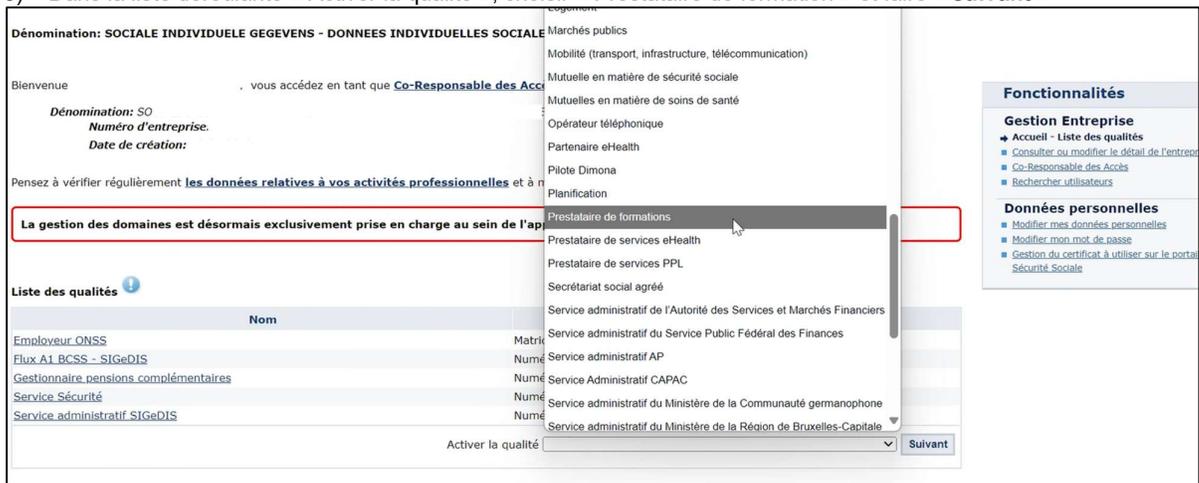
XXXXXXXXXXXXXXXXXX; Numéro d'entreprise: 999.999.999

Cliquez sur le lien souhaité

Dénomination: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX; Numéro d'entreprise: 999.999.999 (Responsable Accès Entité)

Qualité: [Employeur ONSS](#); [Matricule ONSS: 9999999-99 \(Gestionnaire Local\)](#)

- 3) Dans la liste déroulante « Activer la qualité », choisir « Prestataire de formation » et faire « **suivant** »



Dénomination: SOCIALE INDIVIDUELE GEGEVENS - DONNEES INDIVIDUELLES SOCIALE

Bienvenue , vous accédez en tant que **Co-Responsable des Acc**

Dénomination: SO
Numéro d'entreprise:
Date de création:

Pensez à vérifier régulièrement **les données relatives à vos activités professionnelles** et à n

La gestion des domaines est désormais exclusivement prise en charge au sein de l'ap

Liste des qualités

Nom	Matricule
Employeur ONSS	
Flux A1 BCSS - SIGeDIS	
Gestionnaire pensions complémentaires	
Service Sécurité	
Service administratif SIGeDIS	

Activer la qualité: **Prestataire de formations**

Suivant

Fonctionnalités

Gestion Entreprise

- Accueil - Liste des qualités
- Consulter ou modifier le détail de l'entrep
- Co-Responsable des Accès
- Rechercher utilisateurs

Données personnelles

- Modifier mes données personnelles
- Modifier mon mot de passe
- Gestion du certificat à utiliser sur le portai Sécurité Sociale

- 4) Compléter l'écran d'activation, cliquer sur « **suivant** » et ensuite « **confirmer** » Les gestionnaires local définit dans cette écran aura automatiquement un accès CHAMAN pour créer un canal technique dans cette nouvelle qualité.

Après avoir confirmé, le message « La qualité a bien été activée » sera affiché.

⇒ A présent, la personne renseignée comme gestionnaire local à l'étape 4 peut se connecter sur CHAMAN avec la qualité « prestataire de formation » et crée un canal technique (BATCH/API)

5. Information technique sur l'utilisation du canal batch

5.1. Connexion

Pour établir la connexion entre votre client SFTP et le serveur SFTP de la sécurité sociale, certains paramètres sont à fournir :

Nom d'hôte	sftp.socialsecurity.be
Port	8022
Nom d'utilisateur	Défini lors de la configuration du canal (cf. section précédente)
Clé privée	2 ^e partie de la paire de clé SSH qui a été utilisée lors de la configuration du canal (cf. section précédente)

Plus de détails se trouve dans l'annexe ci-dessous :

https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/batch/document/pdf/step6_sftp_F.pdf

5.2. Créer les fichiers

Pour envoyer des données FLA, il sera nécessaire de créer 3 fichiers

- Fichier FI contenant les données FLA
- Fichier FS contenant la signature
- Fichier GO vide

Les trois fichiers doivent avoir un nom de fichier bien défini et le contenu du fichier de données (FI) doit respecter un certain format. Le détail se trouve dans le document « **Manuel du canal BATCH** »

Détail fichier signature

Le fichier signature (FS) doit contenir la signature du fichier de données (FI) en utilisant le certificat fournit lors de la configuration du canal.

Dans les annexes ci-dessous se trouve plus de détail sur la façon de créer un fichier signature.

https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/batch/document/pdf/step7_sftp_F.pdf

https://www.socialsecurity.be/site_fr/general/helpcentre/batch/document/pdf/annexe_sftp_F.pdf

Remarque

Sur le server SFTP, vous trouverez plusieurs répertoires.

- IN et OUT sont les répertoires à utiliser pour envoyer des fichiers en production.
- INTEST et OUTTEST sont les répertoires à utiliser pour envoyer des fichiers de tests dans l'environnement de simulation. **L'envoi de fichier de tests ne nécessite pas de fichier signature FS.**

6. Annexe

6.1. Identifier son gestionnaire d'accès local ou son responsable d'accès entité

Pour les entreprises qui sont déjà enregistrées sur le portail de la sécurité sociale, il n'est pas toujours évident de savoir qui a été désigné comme étant le « **gestionnaire local** » ou le « responsable d'accès entité ». Si vous utilisez déjà une application du portail, il est possible de trouver cette information en vous connectant à l'application « Gestion des Accès » du portail.

www.socialSecurity.be → entreprise → service en ligne → gestion des accès → gestion des accès.

Le nom du « **gestionnaire local** » se trouvera dans la page « **Vos responsables** » sous le niveau qualité employeur ONSS (ou pour les mandataires : prestataire de service ou secrétariat social).

Le nom du « responsable des accès » se trouvera dans la même page mais sous le niveau « entité »



Exemple

Vos responsables

Les personnes ci-dessous sont vos gestionnaires, aux différents niveaux, dans le système UserManagement. Elles peuvent vous aider dans la manipulation de celui-ci.

Niveau Qualité - Employeur ONSS; Matricule ONSS : 13

Nom et Prénom du Gestionnaire Local : DANNY
Nom et Prénom du Co-Gestionnaire Local : MERY

Niveau Entité - SOCIALE INDIVIDUELE GEGEVENS - DONNEES INDIVIDUELLES SOCIALES SIGEDIS ASBL; Numéro d'entreprise : 88

Nom et Prénom du Responsable des accès : STEVEN
Noms et Prénoms des Co-Responsables des accès : Barbara

Dans cet exemple,

- Danny et Mery sont (co)-gestionnaire local de la qualité employeur. Ils peuvent donner un accès à un user sur CHAMAN pour la qualité Employeur
- Steven et Barbara sont (co)-responsable d'accès : Ils peuvent activer une nouvelle qualité et désigner des gestionnaires locaux.